

Formulaire de liaison pour l'application des ordonnances collectives OC-M-E2 et OC-M-E3

* Ordonnances collectives « Initier la contraception hormonale » et Dépannage de contraception hormonale » disponibles sur les sites web : csssvalléebatiscan.qc.ca et www.opq.org

J'ai procédé à l'évaluation de la personne ci-haut mentionnée. Elle est une candidate à la prise de contraceptifs hormonaux. Aucune des contre-indications énoncées dans les ordonnances collectives n'est présente. Cette personne a reçu l'enseignement relatif à l'utilisation du contraceptif hormonal indiqué ci-dessous (cocher un seul produit).

INITIATION de contraception orale : Ordonnance valable pour un maximum de 6 mois.

DÉPANNAGE de contraception orale : Ordonnance valable pour un maximum de 3 mois.

Contraceptifs oraux combinés :

MONOPHASIQUES		MULTIPHASIQUES
Alesse®	Minestrin® 1/20	Enpresse®
Apri®	Miranova®	Linessa®
Aviane®	Min-Ovral®	Ortho® 7/7/7
Belesse®	Ortho-Cept®	Previfem®
Brevicon® 0,5/35	Ortho® 0,5/35	Synphasic®
Brevicon® 1/35	Ortho® 1/35	Tri-Cyclen®
Cyclen®	Portia®	Tri-Cyclen Lo®
Demulen® 30	Seasonale®	Tri-Previfem®
Loestrin® 1,5/30	Select® 1/35	Triquilar®
Marvelon®	Yasmin®	
	Yaz®	

Timbre contraceptif : Evra

Anneau vaginal contraceptif : Nuvaring

Contraceptif oral à progestatif seul : Micronor

Nom et prénom de l'infirmière

No de permis

Signature de l'infirmière

Médecin répondant pour facturation

No de permis

Médecin de garde sans rendez-vous – CSSS Vallée de la Batiscan

Médecin répondant pour contact si problématique ou précisions

CLSC Sainte-Geneviève-de-Batiscan (418) 362-2728 /

CLSC Saint-Tite (418) 365-7556

Établissement / Téléphone